

Concours

« Mon œuvre entrepreneuriale »

Description

Le concours « Mon œuvre entrepreneuriale » s'adresse aux artistes en arts visuels de la MRC des Chenaux dans les disciplines suivantes : peinture, photo, gravure, œuvre sur papier, émail sur cuivre et vitrail. L'objectif est de soutenir et de reconnaître l'entrepreneuriat et l'innovation sur le territoire de la MRC des Chenaux.

Thème : l'entrepreneuriat

Les artistes en arts visuels de la MRC des Chenaux sont invités à imaginer une représentation inspirante du développement du goût d'entreprendre et de l'esprit d'entreprise sur le territoire de la MRC des Chenaux. L'œuvre doit représenter le dynamisme entrepreneurial des citoyens, fondé notamment sur le partage des valeurs de créativité, de débrouillardise, de solidarité, de ténacité et de leadership. Comme source d'inspiration dans la conception des œuvres, voici la définition de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux :

Communauté qui partage une vision d'avenir qui répond à un besoin de mobilisation pour vitaliser un milieu de vie et engage ses actions vers des cibles communes. Elle est composée d'entrepreneurs et d'intrapreneurs dynamiques et engagés travaillant en collaboration pour diversifier l'économie locale afin d'augmenter notre richesse collective et nos forces vives dans notre milieu.

Procédure de sélection

Afin de bien baliser ce concours, la Communauté entrepreneuriale des Chenaux utilise une procédure claire de sélection. Toute proposition doit être adressée au comité de sélection et faire l'objet d'une évaluation de sa part.

Comité de sélection

Le comité de sélection est composé de cinq (5) personnes. On y retrouve le directeur général de la SADC Vallée de la Batiscan, le directeur général du CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux, le directeur général et le préfet de la MRC des Chenaux, ainsi qu'un élu. Un droit de vote est accordé à chaque individu et les décisions sont prises à l'unanimité. Le vote est donné de vive voix.

Critères de sélection

- la qualité et l'intérêt de l'œuvre;
- la valeur esthétique de l'œuvre;
- la possibilité de mise en valeur et de reproduction de l'œuvre;
- le lieu de résidence de l'artiste;
- le caractère unique et original de l'œuvre (sauf pour les gravures originales).

Critères de refus

Tout comme il faut identifier des balises et des critères clairs pour la sélection des œuvres, il est possible de déterminer à l'avance des critères éliminatoires :

- le non-respect du thème ou des dimensions maximales (24 x 36 pouces);
- la duplication d'une œuvre;
- le mauvais état;
- l'impossibilité d'exposer l'œuvre;
- les contraintes ou objections d'ordre éthique (ex. : œuvres dont le thème peut évoquer de la violence morale ou physique, du racisme ou un manque de respect envers autrui);
- les conflits d'intérêts.

Prix

Une somme de 500 \$ sera remise à l'artiste gagnant, sous forme de chèque.

Mise en valeur de l'œuvre sélectionnée

Les partenaires de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux souhaitent utiliser le visuel choisi aux fins de promotion de la culture entrepreneuriale dans notre MRC. L'artiste sélectionné doit concevoir à un droit de reproduction. La Communauté entrepreneuriale des Chenaux utilisera l'œuvre et sa reproduction visuelle pour les seules fins suivantes : conception de cadre de reconnaissance à ses partenaires, conception de bannières et de signets pour ses acteurs clés, conception de visuels pour la MRC des Chenaux, uniquement dans l'objectif de promouvoir la culture entrepreneuriale dans la MRC des Chenaux. Le choix de l'œuvre représentant l'entrepreneuriat dans la MRC des Chenaux fera l'objet d'un événement médiatique.

Présentation d'un dossier

La Communauté entrepreneuriale des Chenaux procède à un appel d'œuvres d'art d'artistes de son territoire dans les disciplines que sont la peinture, la sculpture, la photographie, la gravure, les œuvres sur papier, l'émail sur cuivre et le vitrail. Le *formulaire d'inscription* est accessible au www.mrcdeschenaux.ca/centre-de-documentation doit être dûment rempli par l'artiste et être accompagné des pièces requises (curriculum vitae artistique du créateur de l'œuvre et une

photographie numérique de l'œuvre). Un seul dossier peut être présenté pour un même artiste. Ce dossier doit proposer une seule oeuvre et doit être soumis par l'artiste lui-même. Dans tous les cas, l'artiste doit signer le formulaire d'inscription. Le formulaire doit être envoyé d'ici le 21 juin 2019, par l'un des modes suivants :

La poste : Marie-Andrée Trudel
Coordonnatrice à la Communauté entrepreneuriale des Chenaux
MRC des Chenaux
630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0

Le télécopieur : 819 295-5117

Le courriel : info@cedeschenaux.ca